

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, aux personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire du secteur de l'arrondissement de Saint-Laurent, qualifiées en date du 3 mai 2016, que lors d'une séance générale tenue le 3 mai 2016, le Conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent a adopté une résolution approuvant le projet particulier portant sur la démolition d'un bâtiment existant et la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091, en vertu du **Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5)**.

Ce projet déroge au règlement sur le zonage numéro RCA08-08-0001, notamment aux normes régissant l'usage, les espaces de stationnement et l'étalage extérieur.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent la zone S15-112 délimitée approximativement au nord par la ligne de terrain arrière des propriétés sises du 2300 au 2330, rue Ward, à l'est par la ligne de terrain arrière de la propriété sise au 100, boulevard Alexis-Nihon, à l'ouest par la rue Ward, et au sud par la route Transcanadienne.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin; elles doivent en outre établir leur identité conformément à la loi.

Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures, le **15 juin 2016**, au Bureau du Citoyen situé au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le nombre de demandes requis pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 35 et à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé au Bureau du Citoyen le 15 juin 2016, à 19 heures.

Le règlement peut être consulté au Bureau du Citoyen aux heures habituelles de travail et pendant les heures d'enregistrement.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire:

1. Conditions générales à remplir le 3 mai 2016 :
 - être domiciliée sur le territoire de l'arrondissement et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprises, au sens de la *Loi sur la fiscalité municipale*, situé sur le territoire de l'arrondissement.
2. Conditions supplémentaires, spécifique aux personnes physiques, à remplir le 3 mai 2016:
 - être majeur et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
3. Les conditions supplémentaires spécifiques aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires de même que les conditions d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale peuvent être obtenues au Bureau du Citoyen, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, aux heures régulières de bureau.

Montréal, le 8 juin 2016

Isabelle Bastien, avocate
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given by the undersigned, to the qualified voters entered on the referendum list of the Borough of Saint-Laurent area, qualified as on May 3, 2016, that at a general meeting held on May 3, 2016, the Council of the Borough of Saint-Laurent has adopted a resolution approving the specific project regarding the demolition of an existing building and the construction of a commercial building at 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091, in virtue of ***Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5)***.

The resolution differs from by-law RCA08-08-0001 on zoning, regarding provisions on use, parking spaces and exterior display.

These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zone S15-112 delimited approximately to the north by the rear line of the properties located from 2300 to 2330, rue Ward, to the east by the rear line of the property located at 100, boulevard Alexis-Nihon, to the west by rue Ward, and to the south by route Transcanadienne.

The qualified voters entitled to have their name entered on the referendum list may demand that this by-law be submitted to a referendum poll by entering their name, address and capacity and by affixing their signature in a register held for this purpose; moreover, they must establish their identity in accordance with the law.

This register will be open from 9 A.M. to 7 P.M. on **June 15, 2016** at the Citizen's Office, 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent.

The number of registered requests, in order for by-law to be submitted to a referendum poll is 35 and in default of this number, the concerned by-law shall be deemed approved by the persons qualified to vote.

The result of the procedure of registration shall be announced at the Citizen's Office on June 15, 2016, at 7 P.M.

The by-law may be consulted at the Citizen's Office during regular office hours and during registration hours.

Requirements to be a qualified voter entitled to have his name entered on the referendum list:

1. General requirements to meet on May 3, 2016:
 - to be domiciled in the territory of the borough and, since at least six months, in Québec;
 - to be, since at least 12 months, the owner of an immovable or the occupant of a place of business, according to the Act Respecting municipal taxation, located in the territory of the Borough.
2. Additional requirements, specific to natural persons, to meet on May 3, 2016:
 - be of full age and a Canadian citizen and not be under curatorship.
3. The additional specific requirements to undivided co-owners of an immovable and to co-occupants of a business place and the requirements to exercise the right of registration of a legal person, may be obtained at the Citizen's Office, 777 Marcel-Laurin, Saint-Laurent, at the regular office hours.

Montreal, June 8, 2016

Isabelle Bastien, lawyer
Secretary of the Borough Council